

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 13 décembre.



Plusieurs journaux ont parlé, il y a plusieurs jours, des démarches faites par la compagnie des agents de change de Paris, auprès du ministre des finances, pour obtenir l'exclusion des *coulissiers* du palais de la Bourse, attendu le préjudice qu'ils portaient au monopole légal dont jouissent chez nous les hauts et puissants seigneurs de l'agiotage.

A Lyon, des mesures analogues ont été prises, et des poursuites judiciaires sont en ce moment dirigées contre plusieurs courtiers auxquels, dans l'argot commercial, on donne le nom de *marrons*. Nul doute que, d'après l'art. 76 du Code de commerce, les poursuites des agents de change ne soient fondées, en supposant toutefois la vérité des faits dont ils se plaignent. Mais ici se présente une considération très grave, qui nous semble de nature à intéresser l'opinion, et à fixer l'attention du ministère public.

S'il faut en croire les renseignements qui nous sont parvenus, un grand nombre de maisons de commerce viennent d'adresser à M. le procureur du roi, un mémoire dans lequel elles exposent que, depuis trois ans, c'est-à-dire depuis l'établissement d'un jeu de bourse à Lyon, la majorité des agents de change se livrant en quelque sorte exclusivement à des opérations sur les rentes, il en résulte qu'elles sont obligées dès-lors de recourir, pour leurs négociations journalières, à des intermédiaires non autorisés par la loi. On conçoit toute l'importance d'une révélation semblable, et combien elle doit exercer d'influence sur les poursuites dont nous avons parlé plus haut. Si, en effet, et cela n'est malheureusement que trop vrai, les agents de change négligent pour des spéculations illicites, leurs attributions les plus utiles, de quel droit se plaindraient-ils de ce que les courtiers *marrons* s'en sont emparés? Serait-il juste, nous le demandons, que le commerce de Lyon souffrît, et que les affaires fussent entravées parce qu'il plaît aux agents de change de désert leurs fonctions, pour exploiter les passions cupides qui fermentent toujours dans une grande ville?

Mais dira-t-on peut-être les agents de change ne s'occupent pas tous d'opérations de Bourse, et par conséquent le prétexte invoqué par les principales maisons de Lyon ne saurait justifier l'usurpation des courtiers *marrons*; d'ailleurs, la loi est formelle, et c'est le devoir des magistrats de la faire exécuter. Sans doute la loi est formelle, nous l'avons déjà reconnu; sans doute aussi, il existe des agents de change qui se renferment scrupuleusement dans le cercle légal de leur profession, et ce n'est pas à des hommes tels que M. M. Clavière, Jarre, etc., etc., que peuvent s'adresser les reproches des auteurs du mémoire remis à M. le procureur du roi. Mais la loi défend pareillement, sous des peines sévères, tous les paris qui auront été faits sur la hausse ou la baisse des effets publics. Pourquoi la laisse-t-on tous les jours violer de la manière la plus scandaleuse? L'article 404 du code pénal punit des travaux forcés les agents de change qui font faillite, pourquoi cet article reste-t-il sans application? Il faut être conséquent cependant: si les agents de change sont fondés à invoquer les dispositions de la loi contre les courtiers *marrons*, les négociants ont le même droit contre les agents-de-change, et le devoir du ministère public est de poursuivre à la fois et les uns et les autres.

Au reste, on aurait tort de croire que nous penons ici la défense des courtiers *marrons*: une pareille considération n'est entrée pour rien dans les réflexions que nous venons de soumettre à nos lecteurs. Ce qui nous les a inspirées, c'est le spectacle affligeant que nous avons sous les yeux depuis près d'une année, c'est surtout le danger dont nous semble menacé le crédit de notre place. En moins de trois mois, deux faillites sont venues révéler aux yeux de tous les affreux résultats du jeu de bourse, introduit à Lyon par quelques

intrigants avides de faire fortune, et soigneusement entretenus depuis par d'autres fripons à qui nuls moyens ne répugnaient pour s'enrichir, et qui d'ailleurs ont d'excellentes raisons pour ne pas craindre de se ruiner. Voilà ce qui nous préoccupe; voilà ce qui doit éveiller enfin la sollicitude de nos magistrats. Si nos lois étaient muettes sur les déplorables abus que nous signalons, nous gémerions de l'imprévoyance du législateur, et nous solliciterions les chambres pour qu'elles missent fin à tant de scandales; mais la loi ici est claire, et il ne s'agit que de l'exécuter. Que M. de Leuillon Thorigny y songe bien! Le commerce a besoin d'un exemple salutaire qui le rassure contre le retour de ces catastrophes qui ont jeté l'effroi dans notre industrielle cité; nous espérons qu'il comprendra toute l'étendue de la responsabilité qui pèse sur lui, et qu'il saura se mettre, en cette circonstance, à la hauteur de ses devoirs.

Le Journal des Débats accompagne les nouvelles des Etats-Unis d'un commentaire où il exprime la pensée qu'un arrangement avec les Etats-Unis est probable, mais rien de plus que probable.

La pairie anglaise compte 433 membres; la pairie irlandaise, 130, sur lesquels 28 sont choisis pour siéger à vie dans la chambre des lords; et la pairie écossaise, 57, sur lesquels 16 sont choisis, à chaque renouvellement du parlement, pour compléter la haute chambre. Voilà donc, en réalité, 620 lords, savoir: 143 hors du parlement et 477 en parlement.

M. O'Connell, dans une lettre qu'il vient d'adresser aux journaux d'Irlande et où il expose son plan de réforme de la chambre des pairs, demande que ce nombre de 620 soit immédiatement porté à 800 par le choix royal; qu'il ne puisse jamais, à l'avenir, être moindre de 500, et que, sur ces 500 ou 800 membres de la pairie, le peuple en choisisse 150 qui, seuls, auraient le droit de siéger.

Ces 150 pairs-représentants, comme M. O'Connell les appelle, seraient nommés pour cinq ans et rééligibles. Ils seraient renouvelés annuellement par cinquième.

Après avoir établi la nécessité et justifié les dispositions de ce plan de réforme, M. O'Connell termine sa lettre ainsi qu'il suit:

« Je déclare être entièrement convaincu de l'utilité de deux » chambres. En premier lieu, les deux chambres existent et je ne » voudrais pas innover plus qu'il ne faut absolument. En second » lieu, une deuxième chambre neutralise, si toutefois elle ne dé- » truit pas, les effets dangereux de la passion et de l'esprit de » parti sur la législation.

« J'ai cru devoir m'expliquer sur cette question, parce qu'on en » a déjà fait une cause de division; mais nous ne pouvons pas être » divisés à cet égard, si nous nous rappelons que nous deman- » dons non l'abolition, mais LA RÉFORME DE LA CHAMBRE des » pairs. »

Antoinette Butet, traduite hier devant la cour d'assises du Rhône, sous la prévention d'avoir jeté son enfant dans un puits, le jour même de son accouchement, a été acquittée. C'est la deuxième fois depuis l'ouverture de la session que le jury, malgré de fortes présomptions, rend une déclaration de non culpabilité dans une affaire d'infanticide. Dans celle-ci, comme dans la première, la discussion entre le défenseur et le ministère public a roulé principalement sur des questions médicales, et n'a fourni l'occasion d'aucune de ces fortes, émotions que les habitués des cours d'assises recherchent avec tant d'empressement.

Un malheureux accident est arrivé au puits Nicolas, exploitation houillère de MM. Jovin frères au Treuil. Par suite d'une mauvaise direction des travaux, l'eau a envahi une galerie dans laquelle 20 ouvriers étaient occupés; 18 ont pu se sauver mais avec toutes les peines du monde et plusieurs ont été blessés, un surtout l'est dangereusement; les deux autres ont péri submergés.

(Mercure Séguisien.)

que couve en silence M. Bonnefond exigerait des études faites sous le ciel d'Alger; nous désirons que le directeur de l'école de St-Pierre laisse partir le peintre. L'école y gagnera sans doute un chef-d'œuvre.

Paris ne nous envie-t-il pas notre paysagiste Guindrand? Ses dernières compositions révèlent un tout autre faire et d'immenses progrès. M. Guindrand, depuis ses études en Flandre, a donné à sa peinture une vérité, une simplicité et un sentiment admirables. Les tableaux que nous avons vus dans son atelier font rêver. Il y a de la poésie et de la pensée dans son ciel et dans l'harmonie de ses lignes. Nous n'avions rien eu encore de son pinceau d'aussi beau que deux effets de soleil couchant. On dirait des Ruissdaal. On éprouve devant ces deux paysages cette vague mélancolie, cette douce tristesse que l'on ressent, à la campagne, en voyant tomber le jour. Ces deux pages ravissantes ont été acquises, nous a-t-on dit, par M. P. V., négociant de notre ville. Nous le félicitons sincèrement et de son bon goût et de sa bonne fortune. La *plage* est un morceau capital qui se distingue par sa profondeur et son immense étendue. Il y a là du soleil et de l'air. Le ciel est admirable de vérité. Le *coup de vent* est d'un effet vrai et senti.

On lit dans le Réparateur :

Voici bientôt le moment où, en exécution de la loi du 31 mars 1833, le tribunal de commerce de Lyon doit désigner un ou plusieurs journaux où devront être insérés, dans la quinzaine de leur date, les extraits d'actes de société en nom collectif ou en commandite. Le tribunal de commerce n'a encore usé de cette prérogative qu'en faveur d'un seul des journaux qui paraissent à Lyon. Nous aimons à croire qu'il n'y a eu, dans cette préférence exclusive, aucun motif qui ne puisse s'avouer, et qu'en montant sur leur siège de juge, les membres du tribunal ne se sont pas rappelés s'il y avait parmi eux des actionnaires de la feuille favorisée de leur désignation. Il est plus probable qu'il en aura été du renouvellement, plusieurs fois réitéré, de ce privilège, comme de beaucoup d'autres choses qui finissent par devenir une habitude. Il serait temps cependant que chaque journal, à son tour, fût appelé à jouir d'un avantage dont nous ne pensons pas que la loi ait voulu faire un monopole, une sorte de subvention permanente pour la presse ministérielle. Que si pourtant MM. les membres du tribunal de commerce craignaient, en faisant un choix parmi les organes de la presse indépendante, de paraître faire acte de prédilection en faveur de l'un d'eux, nous leur proposerions de mettre les noms de ces feuilles dans une urne et de s'en rapporter au sort du soin de désigner celle qui sera autorisée à recevoir, en 1836, l'annonce des actes de société. Nous ne doutons pas que ceux de nos confrères qui ont partagé, jusqu'à ce jour, notre exclusion, n'adhèrent à cette proposition conciliatrice, et nous avons trop bonne opinion de l'impartialité du tribunal de commerce, pour ne pas nous attendre à ce qu'il la prenne en considération.

On a des nouvelles de Madrid du 2 de ce mois. Après trois jours de débats, l'adresse a été votée sans amendements. Au départ du courrier, la chambre s'occupait de la nomination de la députation qui devait porter cette adresse à la reine. La discussion n'a présenté aucun intérêt pour l'Espagne; à plus forte raison n'en a-t-elle pas pour la France.

On lit dans le Journal de Paris :

Une lettre de Tarbes, datée du 7, annonce qu'on a arrêté en Aragon un envoyé carliste venant de Catalogne et portant à don Carlos une dépêche dans laquelle il lui fait dit que, s'il n'envoie pas sur-le-champ quatre ou cinq mille hommes de renfort, on sera forcé de mettre bas les armes.

Une lettre de Pau, en date du 6 décembre, contient les nouvelles suivantes :

Des lettres de Madrid disent qu'au moment du départ du courrier, un aide-de-camp du général Cordova venait d'y arriver. Le bruit s'est répandu aussitôt dans cette capitale que cet officier apportait une dépêche annonçant que 14 bataillons de l'armée carliste demandaient à traiter de leur soumission.

On ajoute que M. Mendizabal et le ministre de la guerre étaient partis sur-le-champ pour Burgos.

Cette nouvelle, qui aurait, si elle se réalisait, une grande importance, mérite confirmation.

On écrit de Saragosse que le général Espartero est entré à Vittoria, à la tête de 11 bataillons et 4 escadrons.

Les mêmes lettres disent que le général Palaréa est arrivé à Alcaniz, où il a fait sa jonction avec le général Nagueras. Leurs corps d'armée réunis forment 9,000 hommes d'infanterie et 500 chevaux.

A la nouvelle de cette réunion, les bandes de Cabrera et de Quilez se sont dispersées. Les régiments christinos sont à leur poursuite.

En Catalogne, les bandes subissent chaque jour de nombreuses défaites. On écrit que Mina a donné l'assurance qu'il n'en existerait plus dans deux mois.

Quelques-unes de ces bandes, réunies au nombre de 6,000, ont été battues à la Puebla par 3,000 christinos qui leur ont tué 305 hommes, parmi lesquels on a reconnu 4 chefs de bande.

La levée de l'Aragon est terminée; le contingent de cette province, fixé à 5084 hommes, est réuni à Saragosse, où il s'exerce tous les jours au maniement des armes.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Le 26 l'avant-garde s'est portée en avant du figuier sur Tletta, à sept lieues. Le 27 l'armée est partie d'Oran, elle est forte de douze mille hommes. Le soir elle avait pris position au Sig.

Abd-el-Kader a réuni environ 28,000 hommes et 8 pièces de canon. Cette artillerie sera peut-être un motif pour lui, s'il veut se défendre, de se trouver engagé dans une affaire où il n'aura pas l'avantage. Son armée, comme un rideau, s'est ouverte pour nous laisser marcher en avant. On craint qu'après nous avoir laissé pénétrer jusqu'à Mascara, maître de nos derrières, il ne se fortifie dans les défilés, et qu'il ne nous inquite à notre retour. Au reste, le maréchal qui est homme de guerre ne craignait que les mauvais temps et surtout les pluies; mais depuis douze jours nous jouis-

FEUILLETON.

D'UNE EXPOSITION DE TABLEAUX A LYON.

L'époque annoncée pour l'exposition de Paris approche et nos artistes s'y préparent de nouveaux succès. Il nous a été donné de voir chez plusieurs d'entre eux les tableaux qu'ils destinent au prochain salon. Nous avons regretté que notre ville ne soit pas appelée à en jouir par avance. L'insouciance indifférence de nos premiers magistrats à l'égard de nos peintres est vraiment digne de blâme. Ignorent-ils donc que la peinture compte ici des illustrations dans plus d'un genre? Ne se regardent-ils plus comme les protecteurs éclairés des arts? Jamais pourtant exposition n'eût offert plus de talents réunis. M. Bonnefond, à qui la fin malheureuse et prématurée de Léopold Robert laisse la première place, se contentera-t-il long-temps de l'obscurité de son poste? Son talent n'aura-t-il pas bientôt besoin d'air et de jour? L'espace et le soleil ne lui manquent-ils pas dans le froid et brumeux palais St-Pierre. Une pension nationale ne serait-elle pas une plus douce récompense à de beaux travaux qu'une place à demeure fixe de directeur d'une école de dessin. Le génie n'a-t-il pas des ailes! Le *Rachat des Prisonniers*

M. Dubuisson a rapporté de la Suisse d'excellentes études. Il termine dans ce moment une grande page, dont son dernier voyage, lui a fourni l'heureux motif.

Laissera-t-on toujours M. Trimollet enfermer un beau talent dans le cercle étroit de l'atelier? MM. Fonville, Guichard, Flandrin, Perlet, Leymarie, Dupré, Chavanne, et d'autres encore que je ne citerai pas, ne sont-ce pas là de bonnes et brillantes garanties en faveur d'une exposition locale.

Pourquoi ne renouvellerait-on donc pas le moyen employé il y a deux ans avec quelque succès? Pourquoi ne ferait-on pas un nouvel appel aux amis des arts pour une nouvelle loterie? Puisque la cité ne reçoit plus l'élan de ceux qu'elle a mis à sa tête, que ne se charge-t-elle de leur imprimer? Le département des beaux-arts ne serait-il plus confié au zèle de M. Jordan Leroy? Nous ne pouvons croire, comme on nous l'a dit, que lui, si connu par ses bonnes intentions pour les artistes, attende, pour les réaliser, la construction définitive d'une salle d'exposition dans le palais de l'Archevêché. Que nous importe à nous le temple pourvu que nous ayons l'idole! L'inaction inaccoutumée de M. Jordan Leroy nous fait craindre une fâcheuse nouvelle. Aurait-il donné sa démission?

L. B.

ons de la plus belle température. Le vent du Sud qui continue à souffler n'a pas amené le moindre nuage.

Pour donner un plus grand effectif à l'armée, on a mis à terre, pour la garde d'Oran, des marins de tous les bâtiments mouillés à Mers-el-Kébir.

La Ville-de-Marseille a fourni 100 hommes, le Scipion pareil nombre; tous les bâtiments, les uns cinquante, les autres vingt-cinq.

— Le *Styx* et le *Ramier* ont été employés à communiquer avec Mostaganem et Rachgoun. Le *Crocodile* est parti d'Alger pour Oran, d'après les ordres du prince. Il serait possible que l'on reversât sur Alger les malades d'Oran, afin de tenir les hôpitaux plus libres pour les blessés. (Éclairer de Toulon.)

— On lit dans le *Journal de Paris*:

Une dépêche de l'armée d'Afrique, datée du 26 novembre, et transmise par le télégraphe de Toulon, est ainsi conçue.

Toutes les troupes seront ce soir au Tlélat. Le Temps est beau. Tout s'annonce heureusement.

La rivière du Tlélat est située à une marche d'Oran et du camp du Figuier, près la plaine de Kaddour-Debby. L'armée gagnera par une seconde marche les bords du Sig, autre rivière qui coule dans une plaine immense. De là elle aura à franchir une chaîne de montagnes pour se diriger sur Mascara. Mascara est à 25 lieues environ d'Oran.

ASSOCIATION DE LECTEURS.

L'attention publique est en ce moment vivement excitée par la prime de soixante-quinze mille francs, au tirage de laquelle concourent tous les souscripteurs à la collection du *Journal des Connaissances utiles*, que nous avons annoncée il y a quelques jours.

Cette manière ingénieuse d'associer les lecteurs entr'eux et d'encourager la lecture des livres utiles, est une idée simple, imitée de ce qui a été fait par la ville de Paris, par plusieurs départements à l'occasion de leurs obligations, par MM. Ardoin, Hubbard banquiers, pour leur célèbre emprunt, et enfin par plusieurs entrepreneurs de canaux. Toute l'idée consiste à admettre le public à jouir des remises qu'il n'était d'usage d'accorder qu'aux commissionnaires de librairie, à cumuler enfin les remises au lieu de les répartir également entre tous, et à en former plusieurs lots d'une valeur considérable, tirés au sort. C'est, en peu de mots, une idée analogue à celle des *caisses d'épargne* qui, au bout de quinze années rendent deux capitaux pour un par la puissance de l'intérêt composé, que plus vulgairement on dénomme *l'intérêt des intérêts*.

La prime ainsi constituée est, on peut le dire, la *remise composée*, ou, en d'autres termes, la *remise des remises*.

Le premier tirage de la prime de *soixante-quinze mille francs* dont les fonds ont été versés chez M. CORBIN, notaire de la ville de Paris et de la Banque de France, aura lieu le 31 décembre; toutes les personnes qui, conformément à la dernière annonce du *Journal des Connaissances utiles*, auront souscrit avant cette époque, participeront à ce premier tirage de la somme de 13,000 francs, ainsi qu'à tous ceux annoncés qui auront successivement lieu.

Le premier numéro de l'année 1836 du *Journal des connaissances utiles* qui vient de paraître, contient au surplus, un article détaillé sur ces *Associations de Lecteurs*. L'exactitude avec laquelle paraît le recueil depuis un an, et le soin apporté à la rédaction, méritent d'être remarqués.

Toutes les demandes doivent être adressées rue Saint-George, n° 11, à M. Desrez, libraire, et l'un des éditeurs unis.

COUR DES PAIRS.

Suite du procès d'avril.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Fin de l'audience du 10 décembre.

M. le président, lorsque l'audience est reprise, adresse à l'accusé Offroy plusieurs questions qui résument les charges de l'accusation.

M. Offroy, invité plusieurs fois à répondre, garde un silence absolu.

On passe à l'audition des témoins.

M. Clavel, âgé de 60 ans, contremaître à la salpêtrière de Saint-Georges, dépose: Les insurgés sont venus en grand nombre à la salpêtrière; ils ont pris deux sacs de salpêtre et puis trois autres, dont ils m'ont donné un reçu. Le reçu était signé Benoît. L'individu qui l'a donné a dit qu'il avait pris un faux nom.

D. Cet individu était-il Offroy?

R. Non, monsieur; je ne reconnais pas l'accusé.

M. Cuichard (André), âgé de 40 ans, journalier, dépose: Je demeure rue St-Georges, en face de la pharmacie d'Offroy. Je suis sorti un des jours de l'insurrection pour aller chercher de la viande; mon attention fut attirée par une violente explosion: je suis entré dans la maison où cette explosion s'était fait entendre. J'ai vu un jeune homme qui était brûlé de la tête aux pieds et entièrement méconnaissable. Il s'est roulé dans le ruisseau pour tâcher d'éteindre ses vêtements.

D. L'explosion n'a-t-elle pas eu lieu dans la maison d'Offroy?

R. Non, monsieur; c'était plus haut?

D. Cependant vous avez déclaré positivement dans l'instruction que l'explosion était sortie de la maison d'Offroy.

R. La maison d'Offroy était en feu, mais je ne crois pas que l'explosion vint de là.

M. Platon, Boulanger, demeurant à Lyon, rue St-Georges, n° 32, dépose: Je loge dans la maison contiguë à celle d'Offroy. Un des jours de l'insurrection, j'étais à mon travail, j'entendis crier au feu. Je vis la fumée sortir de la maison d'Offroy, et un homme dont les vêtements étaient tout en feu.

D. Avez-vous vu Offroy dans ce moment?

R. Non.

D. Avez-vous su si l'incendie provenait d'un embrasement de poudre?

R. Je l'ai entendu dire; mais personnellement j'ignore si M. Offroy a fabriqué de la poudre chez lui.

M. Brun, ancien pharmacien, déclare qu'il a cédé son fonds à M. Offroy, et qu'il a conservé un appartement dans la rue St-Georges, n° 50, au-dessus de la pharmacie. Il a entendu dire qu'on avait fabriqué de la poudre chez l'accusé; mais il ne sait rien de positif.

M. De Latournelle: Cependant dans l'instruction vous avez dit que vous aviez eu connaissance de cette fabrication au moment de l'explosion.

Le témoin: Je n'ai jamais pu dire que j'avais entendu une ex-

plosion; jamais je n'ai prononcé ce mot. J'ai dit, que je l'avais appris par le bruit public.

M. le président: Vous avez donné vos soins à l'homme qui avait été atteint; il est impossible qu'il ne vous ait pas dit quelle était la nature de ses brûlures.

R. Cet homme était hors d'état de prononcer une seule parole.

D. Cependant le commissaire de police a reçu de vous une déclaration formelle.

R. Le commissaire de police en a menti, s'il a dit plus que je ne fais maintenant.

M. le président lit la première déposition du témoin, d'après laquelle il a déclaré avoir entendu une explosion.

Le témoin persiste à se restreindre dans sa déclaration actuelle. On passe à l'interrogatoire de Pommier.

M. Pommier nie les faits qui lui sont imputés; il reconnaît aussi s'être approché du maréchal-des-logis Demet, mais déclare qu'il était sans armes et que par conséquent il n'a pu tirer sur lui.

M. Piquard, teinturier, a vu Pommier présenter quelque chose de brillant à la poitrine du dragon Dumet; mais comme il était à une distance de 80 pas, il ne peut préciser si l'accusé avait à la main un pistolet ou une baïonnette.

Plusieurs témoins sont encore entendus sur ce fait.

L'audience est levée à cinq heures, et renvoyée à demain midi.

Audience du 11 décembre.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

A une heure moins un quart les accusés sont introduits.

Quelques minutes après on annonce la cour.

MM. de La Tournelle, Plougoulin et Franck-Carré prennent place.

M. Martin n'est pas encore arrivé.

M. Cauchy procède à l'appel nominal qui ne constate aucune absence.

La cour continue l'audition des témoins relatifs à l'accusation intentée à M. Offroy.

Le témoin Dupasquier (Jules) élève en pharmacie, âgé de 23 ans, dit avoir vu Offroy au milieu d'une troupe d'insurgés en armes.

M. le président: Offroy était-il armé, et quelle arme avait-il?

Le témoin: Je ne m'en souviens pas.

Offroy (ironiquement): J'ai à remercier le témoin de sa déposition, et à lui rappeler qu'il aurait mieux fait de me payer certaine somme qu'il me doit.

Le témoin: Je ne vous dois rien.

Offroy: J'étais sûr d'avance de cette réponse.

M. le président: Le défenseur d'Offroy a-t-il quelque chose à ajouter. (Silence au banc des avocats)

M. le président appelle le témoin Reynach de Voussemagne, maréchal-des-logis au 7^e dragons. Celui-ci reconnaît Pommier pour celui qui a tiré sur le maréchal-des-logis Demet, au milieu d'un groupe armé.

M^e Plocque, défenseur de Pommier: Il serait bien à désirer qu'on eût pu appeler ce maréchal-des-logis Demet, le principal témoin et le plus important dans cette affaire.

M. de La Tournelle: Le témoin Demet étant libéré du service, il a été impossible de le retrouver.

Le témoin Pignard a vu Pommier rentrer chez lui et sans armes au moment où le coup de pistolet a été tiré sur Demet.

Le témoin Chollet dépose dans le même sens.

Le témoin Michaud l'a vu parler à un dragon mais il n'avait pas d'armes. Il est peu sorti pendant l'insurrection.

ACCUSÉS DE ST-ÉTIENNE.

M. de La Tournelle: Avant de passer aux faits particuliers aux accusés de St-Etienne, nous croyons devoir, aux termes de l'article 398 du code d'instruction criminelle, rappeler en peu de mots les faits qui se sont passés dans cette ville. Nous dirons aussi quelques mots sur ce qui s'est passé dans les journées des 20 et 21 février 1834.

Nous nous en tiendrons le plus souvent aux dépositions écrites; mais nous insisterons plus particulièrement sur un crime dont le résultat a été la mort de l'agent de police Eyraud tué d'un coup de poignard par derrière.

M. de La Tournelle rappelle alors que toutes les charges de ce crime ont d'abord pesé sur Caussidière, de telle sorte que Nicot fut mis en liberté; alors Caussidière écrivit à M. le président, et chargea Nicot, en même temps que plusieurs dépositions se trouvaient réunies contre lui; Nicot même paraît être convenu qu'il était l'assassin d'Eyraud et qu'il ne l'avait frappé que lorsque Caussidière jeté à terre allait être frappé lui-même. Nicot a été arrêté à Marseille. Il nia tout avec fermeté, et dit que cette accusation n'était que le résultat d'un complot dirigé par les amis de Caussidière pour sauver ce dernier.

Un point important sera donc d'examiner si Eyraud a été frappé avant ou après la chute de Caussidière; de quelle manière Eyraud a été frappé; par quel poignard; quelle force musculaire un pareil acte exigeait. Il y a deux accusés, mais un seul coupable; notre conviction judiciaire ne sera arrêtée qu'après les débats: nous arrêtons donc toute l'attention de la cour sur ce point.

M. le président: Tiphaine, vous êtes accusé d'avoir participé à un complot tendant à renverser le gouvernement.

M. Tiphaine: Je suis fort étonné de l'accusation portée contre moi; je n'ai été arrêté que pour avoir écrit deux lettres sur lesquelles je m'expliquerai plus tard.

M. le président: Faisiez-vous partie de la société des Droits de l'Homme?

Non, M. le président; j'appartenais à la charbonnerie, société fort innocente et où l'on s'occupait peu de politique. Elle ressemble à la Maçonnerie.

M. le président: Reconnaissez-vous les deux lettres adressées à Caussidière (M. Cauchy en donne lecture). La première rend compte d'un enterrement où Tiphaine a fait un discours républicain, l'autre est une diatribe amère contre le juste-milieu.

M. Tiphaine (vivement): Mais ces lettres sont tout-à-fait confidentielles; remarquez qu'elles sont de 1833, au mois de novembre, quelle preuve de complot donc?

M. le président: Vous avez écrit aussi aux rédacteurs de la *Gleanuse*.

R. J'avais avec eux des relations d'amitié.

M. de Latournelle: Vous avez été emprisonné pour propos séditieux en novembre 1833. Et vous avez reçu des secours de la société des Droits-de-l'Homme?

R. Non, monsieur.

M. de Latournelle: Cependant voici un ordre du jour de la Société, daté du 9 novembre, qui dit que des secours vont être distribués aux détenus politiques, tous appartenant à la société des Droits de l'Homme, excepté le citoyen Thyon.

R. J'ai été emprisonné le 18.

M. le président: Le fait de la date sera constaté.

D. Mais voici une autre lettre à Caussidière, dans laquelle vous annoncez que 5,000 métiers sont suspendus à Lyon.

R. C'est une nouvelle que tous les journaux annoncent le lendemain avec d'amples commentaires.

Cette lettre, vous le voyez, messieurs, n'avait nullement trait à la politique.

M. le président: La cour appréciera.

D. Quel est votre défenseur?

R. M^e Baud, mais il n'est pas là.

D. On lui a pourtant écrit.

M^e Plocque s'offre pour assister l'accusé en l'absence de M^e Baud.

M. Tiphaine l'accepte.

M. le président: Mais voici une autre lettre signée Nivose, dans laquelle il y a une provocation directe au renversement du gouvernement, car il y est question de faire marcher les Stéphanois au jour où l'insurrection éclatera, adressée à M. Caussidière.

M. Tiphaine: Je reconnais cette lettre, c'est celle qui a servi de texte à l'accusation dirigée contre moi; je l'ai écrite, mais elle m'a été dictée par un ami, et elle ne contient pas un fait de vrai.

M. le président: C'est assez singulier qu'on écrive une pareille lettre quand on n'en partage pas les sentiments.

M. Tiphaine: Il n'est personne de nous qui refuse la plume à un ami qui vous demande ce service.

M. le président: La cour appréciera.

D. Maintenant je vous demanderai qui a dicté cette lettre?

R. M. le président, j'ai offert d'en faire connaître l'auteur, au mois de mars 1835, en imposant pour condition ma mise en liberté. On n'y a pas accédé. Maintenant je me tais sur le nom de l'auteur; mais je produirai des témoins attestant qu'elle m'a été dictée.

Un débat s'engage alors entre M. le président et l'accusé qui dit que rien ne l'aurait empêché d'avouer le nom de l'auteur, dans ses interrogatoires par le juge d'instruction, s'il avait voulu lui donner la liberté.

Pressé de dire le nom, et invité par son avocat, M. Tiphaine finit par avouer que c'est un nommé Limage, tué dans les journées d'avril à Lyon, qui, du reste, au mois de mars, était venu à St-Etienne pour l'autoriser à avouer son nom. D'ailleurs les témoins pourront confirmer ce fait.

M. de Latournelle: Il est assez singulier que vous ayez attendu si long-temps pour dire le nom d'un homme contre lequel aucune poursuite ne peut être exercée.

M. le comte de Spare: Comment se fait-il que Limage étant professeur, n'écrit pas une pareille lettre lui-même?

M. Tiphaine: Le fait existe. Voilà ce que j'ai à dire; au reste, on va produire des témoins qui constateront la véracité de mes paroles.

Le témoin Ivaud, âgé de 31 ans, teinturier, déclare que dans le courant de février 1834, il reçut une lettre de Tiphaine, dans laquelle ce dernier lui assurait que c'était Limage qui lui avait dicté la lettre. Il a brûlé la lettre parce qu'elle était confidentielle. Il ne connaissait pas Limage particulièrement, mais il sait positivement que Limage, blessé dans les journées d'avril, a succombé ensuite à ses blessures. Il a brûlé cette lettre, craignant une visite domiciliaire, dans laquelle la découverte de cette lettre aurait compromis M. Limage sans faire relâcher M. Tiphaine.

D'ailleurs, ajoute le témoin, je suis homme d'honneur et l'on peut me croire sur parole.

M. Tiphaine: Je terminerai par prier M. le président de demander au témoin s'il a la conviction que Limage ait dicté la lettre oui ou non?

Le témoin: En qualité de secrétaire d'une loge maçonnique, je recevais souvent des lettres de M. Tiphaine; à la lecture de la lettre signée Nivose, j'ai vu de suite qu'il était impossible que cette lettre fût de M. Tiphaine.

Le témoin Billot déclare que, connaissant particulièrement Tiphaine, dans ses entretiens, celui-ci lui a toujours dit que la lettre avait été dictée par Limage. Limage vint à Saint-Etienne, il ne lui entendit pas dire qu'il était l'auteur de cette lettre; mais il peut affirmer positivement que le bruit en courait dans la ville.

On appelle le témoin Baune, mais il n'est pas encore arrivé; il ne sera ici que demain.

M. le président appelle l'affaire de Caussidière.

M. Caussidière prononce, d'une voix faible, une allocution courte, dans laquelle il se plaint d'une détention longue et sans but, et forme l'espérance que son innocence va bientôt ressortir des débats. Il se plaint d'avoir vu salir le nom de son père et le sien dans une affaire de boue et de sang, un assassinat.

M. le président: Vous aviez des relations avec les rédacteurs de la *Gleanuse*, journal républicain?

R. C'est fort naturel, puisque je les connaissais depuis long-temps, et qu'ils avaient toutes mes sympathies.

D. Reconnaissez-vous les deux lettres écrites par Tiphaine et dont il a été question tout-à-l'heure?

R. Oui, M. le président.

D. Vous parlez, dans votre correspondance, de mouvements populaires imminents, d'armée républicaine prête à marcher?

En Angleterre, on voit des pétitionnaires en troupes de 30 à 40 mille hommes se lever et manifester leur opinion publiquement, pourquoi ne pouvais-je pas penser qu'il en serait de même en France.

M. Cauchy lit une lettre de style et d'orthographe bizarres, adressée à l'accusé par un ouvrier. Il y est question d'affiliation à la société des Droits de l'Homme et de l'intention de marcher avec lui quand la bombe éclatera.

M. Caussidière fait remarquer le ridicule de cette missive, et dit n'en connaître nullement l'auteur. D'ailleurs il n'y attache aucune importance et l'abandonne à la cour. Elle dénote simplement une marque d'intérêt envoyée par quelqu'un au moment de son arrestation.

M. le président, repart de la lettre écrite par Tiphaine, et annonce la suspension de 5,000 métiers.

M. Caussidière répond que cette lettre ne concernait que des affaires commerciales, et que cette nouvelle y était jointe comme devant arriver plus tôt que celle que donneraient les journaux le lendemain.

M. le président: Vous avez tenu un discours républicain, à l'enterrement d'un ouvrier.

M. Caussidière répond, qu'étant par la nature de ses occupations, en rapport avec les passementiers, il vit un jour 3,000 ouvriers assister au convoi de l'un d'eux, et les suivit au cimetière. Un ouvrier voulait prononcer un discours, M. Caussidière observa au syndic qui faisait quelques difficultés pour le permettre, que rien n'était plus juste. Du reste, il prêta peu d'attention à l'orateur. Ainsi ce n'est pas lui qui a fait le discours. Il en a tenu un effectivement, mais bien antérieurement.

Quant à la lettre signée Nivose, M. Caussidière n'y a nullement reconnu le style de Tiphaine, et même il pense qu'elle ne lui était pas véritablement adressée; que le nom de guerre de Tiphaine était l'Anguille et non pas Nivose.

M. le président: Vous avez parcouru les rues de St-Etienne à la tête d'un groupe séditieux?

M. Caussidière : C'est ici que commence une amère dérision, MM. les pairs, je ne parle pas du meurtre, le meurtre est une chose grave, une chose horrible. L'émute épouvantable dont il a été question se composait de six hommes, moi et mes amis, chantant la *Marseillaise* à neuf heures du soir, par un beau clair de lune. Un commissaire de police, jaloux de faire du zèle, vint nous inviter à nous retirer ; je répondis que nous ne faisons nul scandale, mais que pour tant nous allions nous retirer. Il y avait là quelques personnes que la curiosité amena, mais nous nous séparâmes bientôt.

M. le président : Mais pourtant il fut question d'un rendez-vous pour le lendemain ?

M. Caussidière : Il n'était nullement dans mon caractère de faire du tapage ainsi ; au contraire, l'affaire était ridicule et rien de plus. Si on a fait si grand bruit de tout cela, c'est que les autorités de St-Etienne désiraient que la ville devienne une préfecture au détriment de Montbrison, ont exagéré le tumulte qui avait eu lieu. Il est fort possible que quelques hommes appartenant à la police secrète aient répandu ce bruit, et ce qui me porte à le croire, c'est que le lendemain il y avait un rassemblement devant l'hôtel-le-ville ; deux ou trois individus entonnèrent la *Marseillaise* et furent immédiatement arrêtés. Quelques instants après, M. Chardon, commissaire de police, fut blessé ; je n'y étais pas, et je n'ai pu expliquer comment.

M. le président : Où est donc l'accusé Nicot ?

Un huissier : Il est sorti un instant.

M. le président : Il faut attendre son retour.

La séance est suspendue quelques minutes.

M. Caussidière reprend sa narration ; il raconte que se trouvant engagé avec une maison de commerce de rubans de St-Etienne pour y dessiner des modèles, il y passait toutes ses soirées ; M. Nicot vint l'y trouver.

L'accusé, se sentant fatigué, demande un instant de repos.

L'audience est suspendue pour éclairer la salle.

Il est 4 h. moins 14.

ATTENTAT DU 28 JUILLET.

Rapport de M. Portalis à la cour des pairs.

(Suite.)

» Durant les premiers jours de sa détention à la Conciergerie, Fieschi se plaignait des soins qui lui étaient prodigués. « Ce n'était pas la peine de le déranger si souvent, et de le fatiguer si péniblement pour en finir par la guillotine. » Quand on lui recommandait de prendre patience, « autant vaut mourir aujourd'hui que demain, » répondait-il ; si on l'exhortait à dire la vérité, il s'écriait : « Quand j'aurai parlé on ne m'en coupera pas moins la tête. » Une fois il demanda un prêtre, et dit « qu'il avait besoin de se confesser. » En d'autres instants, il paraissait ressentir de grands remords : il donnait à entendre que, quand il serait mieux, il écrirait au roi, et qu'il prétendait être descendant des Romains, ce qui l'avait déterminé, disait-il, à servir en Italie plutôt qu'en France, il paraissait appréhender la mort, et il répétait souvent : « J'agirai comme on agira envers moi. »

» Cependant l'interrogatoire de Fieschi, qui suivit ses premiers entretiens avec M. Lavocat, fut encore rempli de dénégations et de réticences.

» Dans l'énumération de ses ressources, il compta d'abord une couple de cents francs, qu'il dit avoir reçu du docteur Perrève, pour l'exécution du plan de Paris, dont il lui avait donné, disait-il, l'excellente idée. Ensuite les économies qu'il avait faites sur ses salaires lorsqu'il recevait 2 francs 50 centimes par jour chez Lesage ; le remboursement de quelque argent prêté, provenant de ses anciennes épargnes, fruits de son travail et de sa sobriété ; cent francs représentant un billet tiré sur Janot, et escompté par Morey ; enfin, 120 ou 130 fr. reçus de Pepin par Fieschi, et inscrit sur le carnet qui, disait-il, devait avoir été trouvé dans sa malle.

» Comme M. le président lui faisait observer que le docteur Perrève avait déclaré lui avoir donné beaucoup moins de 200 francs, Fieschi, importuné par la contradiction, répondit : « Il peut bien dire qu'il ne m'a rien donné du tout, car ce que j'ai fait pour lui valait bien 630 francs. »

» Quant aux dépenses que devaient entraîner ses liaisons avec les jeunes femmes qu'il fréquentait, il prétendit n'avoir gardé Agarithe chez lui que quelques jours, et ne lui avoir rien donné. La fille Nina ne recevant jamais de lui plus de cinq francs à la fois, et venait seulement dîner chez lui une fois par semaine.

» Pour l'achat et les frais de construction de la machine, il assure n'avoir employé que son propre argent ; il venait cependant de laisser entrevoir que Morey et Pepin lui avaient avancé quelques fonds ; et en reconnaissant l'existence de ce carnet enfermé dans sa malle, qu'on n'y avait plus retrouvé et que la fille Nina assurait avoir été soustrait par Morey, il confirmait un fait grave à la charge de ce dernier.

» Nous devons rappeler en ce lieu une circonstance dont nous venons de parler, et qui pourrait paraître relative à la somme de 120 à 130 francs que Fieschi prétend lui avoir été remise par Pepin, et dont il sera question plus tard en termes plus explicites. Il résulte d'une déclaration de Laurence Petit, que, vers le mois de mai, dans une entrevue qu'elle eut avec Fieschi chez la dame veuve Micoulot, celui-ci aurait offert de lui faire prêter par un de ses amis une somme de 200 francs, et il ressort d'une question adressée à Fieschi par Pepin, pendant l'une de leurs dernières confrontations, que Fieschi aurait demandé à Pepin d'avancer 200 francs à sa femme, qui était inquiétée pour le paiement de son loyer et pour d'autres dettes.

» Fieschi aurait-il mis Pepin à contribution sous ce prétexte ? Pepin aurait-il cru ne rendre à son protégé qu'un service d'ami en lui remettant une somme qui devait l'aider à se réconcilier avec sa femme ?

C'est un doute que nous avons dû proposer à vos consciences, et que vous serez plus à portée de résoudre lorsque vous connaîtrez la procédure tout entière.

» La partie de l'interrogatoire de Fieschi relative à Morey et à Pepin est plus concluante. Il avoua que Morey l'avait accompagné, comme son oncle, quand il était allé louer son appartement ; mais il affirma qu'il avait payé lui-même son loyer sans l'assistance de Morey. Leurs relations remontent à l'année 1830 : ils habitaient alors le même quartier. Depuis l'époque où Fieschi était poursuivi, et durant l'espace de deux mois, il a trouvé fréquemment chez Morey un asile pour la nuit. Morey est venu le voir quelquefois dans son logement du boulevard du Temple, mais « il n'a jamais rien su de mes affaires, » s'est empressé d'ajouter Fieschi. Vous verrez plus tard quel fond il faut faire sur cette assertion ; néanmoins Fieschi est convenu qu'il avait bu de la bière avec Morey, le lundi 27, sur le boulevard, sous une tente, entre la Gaité et Francoini.

Cet aveu remarquable confirmait en ce point la déclaration si importante de la fille Nina.

» Dans le temps où il cachait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, depuis qu'il était poursuivi, et avant le 8 mars, époque à dater de laquelle il a eu un domicile certain, Fieschi avait passé trois ou quatre nuits chez Pepin. M. le président lui ayant demandé si l'argent qu'il avait reçu de celui-ci ne lui avait pas servi à acheter les canons de fusil de la machine, il fit cette réponse remarquable : « Il n'y en avait pas assez, j'ai fourni le reste : le tout a coûté 150 et quelques francs. Quand je lui ai emprunté cet argent, je lui ai dit d'être assez discret pour ne pas me demander ce que j'en voulais faire. Cependant, comme il voulait absolument en connaître l'emploi, pour m'en débarrasser, je lui ai dit que c'était pour armer des Corses, afin que, s'il arrivait quelque chose, nous fussions tous ensemble. » Fieschi a d'ailleurs prétendu que, s'il prenait de temps à autre quelque marchandise à crédit dans le magasin de Pepin, il payait quand il y retournait, et qu'il ne le voyait pas très souvent, parce que ce n'était pas trop son affaire d'aller chez lui. Il est convenu cependant y avoir dîné une fois avec trois personnes marquantes, dont on ne lui fit connaître qu'une seule, qui se nommait Recurt, et qui était un accusé d'avril ; il y avait aussi un député, président d'un tribunal du Nord, et un avocat. Le député était de l'opposition, mais pas très exalté. Fieschi reconnaissait avoir vu Pepin une dizaine de jours avant l'attentat. M. le président ayant fait observer à Fieschi que sa liaison avec Pepin devait être bien plus intime qu'il n'en convenait, puisque la fille Nina avait déclaré que Morey ou lui s'étaient engagés à prendre soin d'elle, en cas qu'il arrivât malheur à Fieschi, il répondit avec quelque impatience : « Je ne puis répondre que de ce que je dis ; ce que les autres disent ne me regarde pas ; on vous a trompé ; s'il m'était arrivé malheur, la petite aurait eu à gagner sa vie comme bien d'autres, et ce n'est pas ce qu'on aurait pu me dire ou me promettre là-dessus » qui m'aurait tranquillisé ; elle s'apercevra bien de ma perte quand je n'y serai plus. »

» M. le président, voulant éclaircir une circonstance importante que nous avons signalée au commencement de ce rapport, a adressé à Fieschi les questions suivantes : « N'aviez-vous pas un portrait du duc de Bordeaux dans votre chambre ? » Il a répondu : « Oui ; je ne l'aime pas beaucoup, mais je ne lui veux pas de mal. — Pourquoi aviez-vous ce portrait ? — Je l'avais depuis deux ou trois jours ; je me disais que si on ne me prenait pas, on dirait que c'était un carliste qui avait fait le coup. — Combien aviez-vous acheté ce portrait ? — Quinze sous. — Où l'aviez-vous acheté ? — Rue du Petit-Reposoir, chez un marchand d'estampes. » Ces faits ont été vérifiés : le portrait avait en effet été acheté par Fieschi, chez le sieur Troude, marchand d'estampes, demeurant au lieu indiqué. L'adresse imprimée de Troude, ainsi qu'une lettre insignifiante qui lui était adressée et qui servait probablement d'enveloppe à la gravure, ont été trouvés malheureusement pour lui dans la chambre de Fieschi, car cette circonstance a motivé l'arrestation de ce marchand.

» Il était facile de voir que Fieschi prétendait compenser les dénégations dans lesquelles il persistait en étendant le cercle de ses révélations hors des limites de son attentat : soit qu'il s'efforçât d'atténuer l'horreur qu'inspirait son crime en cherchant à se rendre utile, soit qu'il prétendit donner le change à M. le président et détourner son attention du véritable objet de ses recherches.

» On ne peut expliquer que de cette manière sa longue et parasite histoire d'un Hongrois nommé Krawski, et de sa maîtresse nommée Victoire, qu'il est venu mêler à la sienne.

» Il avait connu ce Krawski en Italie ; il le rencontra à Paris en 1830, et continua de le fréquenter. En 1831, il le voyait nager dans l'Or et l'Argente, et il apprit, en le regardant, qu'il servait à la fois la préfecture de police, occupée par M. Baudet, la préfecture de la Seine, qui l'était par M. Odilon-Barrot ; l'ambassade d'Autriche et celle de Sardaigne. Krawski offrit à Fieschi de partager ses profits en rendant les mêmes services. Fieschi lui répondit fièrement qu'il préférerait moins de richesse et plus d'indépendance. Cependant Krawski partit bientôt pour l'Italie : il dit qu'il avait reçu la mission d'aller surveiller les mouvements de la duchesse de Berry ; mais il finit par s'arranger avec les agents de la princesse, et il écrivit à sa maîtresse qu'il était en état de se moquer du gouvernement de Louis-Philippe.

» Avant son départ il disait à Fieschi : « Tu crèveras toujours de faim avec ton patriotisme ; moi je sers pour de l'argent. » Fieschi lui répondait : « Toi, tu fais comme les confiseurs, qui vendent des dragées à tous les baptêmes ; moi je ne sers qu'un parti. » Comme il était dans la confidence de Victoire et des trahisons de son mari, le patriotisme de Fieschi inspira son adresse, et il parvint à enlever du secrétaire de la prétendue baronne de Krawski les lettres qu'elle recevait d'Italie. Il en retint des copies, et il assure en avoir parlé à M. Caunes, à M. Lavocat et au général Franceschetti. Il remit ces copies de lettres à un employé de la préfecture de police, pour les faire parvenir à M. Vivien qui avait alors succédé à M. Baudet, et auquel il aurait bien voulu les montrer lui-même. Depuis, il n'a plus revu Krawski ; il sait seulement que ce Hongrois a été arrêté, au mois de mai dernier, à Chaillot, avec cinq ou six Polonais, et sur-le-champ remis en liberté.

» A cette occasion, Fieschi a déclaré qu'on lui avait proposé, un mois ou un mois et demi avant l'arrestation de la duchesse de Berry, et pendant que cette princesse était en Bretagne, de lui donner « cent mille francs, et dix mille francs » pour ses frais, s'il voulait se charger d'aller l'arrêter. Il prétend avoir refusé en répondant : « Je suis fatigué ; si elle arrivait ici je me battrais avec vous autres ; mais voilà tout. »

» On a cherché à vérifier ce qu'il pouvait y avoir de réel dans cette déclaration touchant Krawski. Les témoignages de Laurence Petit, de Julien, de Chauvin, confirment ce qu'a dit Fieschi sur les lettres dont il s'était emparé, et établissent les efforts infructueux qu'il a faits pour être admis à les présenter à M. Vivien.

» Il convient de dire à cette occasion que plusieurs personnes avaient supposé, à cause des opinions légitimistes qu'elles prêtaient à Laurence Petit, que Fieschi devait être dévoué au parti légitimiste, malgré ce que Fieschi avait voulu faire entendre lui-même à M. Lavocat. « Il n'y a que de sots propos » tenus par elle, c'est ainsi que les qualifie le témoin qui les rapporte, qui viennent à l'appui de cette supposition ; et, comme le remarque encore ce témoin, ils étaient tenus par une femme très bavarde et très vaniteuse, qui pouvait bien faire des contes pour avoir l'occasion de parler d'elle. C'est ainsi qu'on lui entendait dire qu'un grand personnage ayant été surpris par la pluie, lui, ses domestiques et ses chevaux, dans la rue de Buffon, près la porte qu'elle gardait, elle leur avait procuré un abri. Ce grand personnage, reconnaissant d'un service aussi signalé, se serait hâté de confier à Laurence Petit le secret de sa fuite ; il l'aurait complaisamment informée qu'il quittait Paris clandestinement pour éviter les recherches de la police, et qu'il se rendait en Vendée ; il lui aurait promis sa protection et des récompenses.

Il est constant par ses propres aveux, que, si elle a reçu des secours et de l'argent de diverses personnes attachées à l'ancienne dynastie, et entre autre de M. Peyrecave elle en a également so-

licité et secouru M. de la Roche-Aymon, en s'enquérant de ses besoins et venant spontanément demander à être entendue une seconde fois, uniquement pour déclarer que Laurence Petit n'était point légitimiste.

» Fieschi fut enfin amené à reconnaître qu'il s'était logé boulevard du Temple, dans l'appartement qu'il y occupait, avec l'intention de commettre l'attentat. *Que voulez-vous ?* a-t-il dit, *ça été mon tombeau*. Il convint qu'il avait hésité entre le projet qu'il a exécuté et celui d'aposter un certain nombre de Corses ou d'autres, qui auraient tiré sur le roi. Mais il pensa qu'il trouverait difficilement un nombre suffisant d'hommes *discrets* et *courageux* ; il préféra sa machine, et il fut assez *injuste* ou assez *incertain* (c'est toujours lui qui parle) pour ne se fier à personne.

» Il a déclaré que, le lundi 27 juillet, après avoir quitté Morey, il avait rôdé d'un côté et d'autre, cherchant une distraction ou une *ame charitable* qui eût de l'empire sur lui. *Je ne l'ai pas rencontrée*, a-t-il dit, avec l'accent du regret.

» Le 28 au matin, avant de faire le coup, sa préoccupation, ou, comme il parle lui-même, son embarras continuait. Il était allé de très bonne heure chez son compatriote Sorba, qui demeurait rue Meslay, et ils sortirent ensemble. Il lui proposa de venir lui servir de second dans un duel. *Était-ce dans son crime qu'il aurait voulu dire ?* Ce fait n'a pas été avoué d'abord par Fieschi ; il le repoussait en disant : « Je n'aime pas les duels, parce que, quand je me bats, je suis sûr de réussir. »

Deux jours après, Fieschi a complété cette explication en ces termes :

« A vous dire vrai, j'avais quelque envie de confier mon affaire à Sorba, peut-être pour m'en détourner. Sa figure trop jeune m'en a empêché, et puis, je ne le connaissais pas à fond. Je me serais plus facilement ouvert à Sorba qu'à Morey ou à tout autre, parce qu'il était mon compatriote. Je savais d'ailleurs qu'il n'était pas un lâche, puisque j'avais été avec lui témoin dans un duel entre Giacobbi, l'avocat, et un jeune Américain, condamné à 3 ans pour les affaires des Amis du peuple, et qui avait pour témoins Plagniol et Desjardins. — Toutefois je me disais : Fieschi, est-ce que tu serais un lâche ? Et le courage l'a emporté sur tout le reste. »

Cependant une circonstance imprévue faillit triompher de sa résolution : il aperçut M. Panis qui parlait à M. Lavocat ; il y avait onze mois qu'il n'avait vu ce dernier. A son aspect, une émotion si vive s'empara de l'âme de Fieschi, que sa vue se troubla, et dans son trouble il baissa la machine de quatre ou cinq pouces.

» Si M. Lavocat était resté là, a-t-il ajouté, je n'aurais rien fait. Je voulais descendre, le faire monter chez moi, lui tout montrer, me jeter à ses pieds, lui dire que j'étais un malheureux et qu'il me fit expatrier ; mais sa légion changea de place ; mon mauvais destin l'a emporté ; j'étais comme un désespéré. »

Alors il prit un tison dans sa cheminée et il mit le feu à la machine par le milieu.

Il ne s'est pas souvenu d'avoir allumé une chandelle chez un voisin pour faire son feu ; il ne le croit pas, parce qu'il avait un briquet phosphorique chez lui.

Pressé de nouveau de déclarer ses complices, il a répondu ces paroles remarquables :

« J'ai dit à M. Lavocat des choses passées, je lui ai nommé des gens qui sont des traitres, qui ont pris l'argent du parti carliste en le jouant, et qui ont fait travailler les républicains ; je l'ai autorisé à donner ces renseignements au gouvernement, non pour me sauver, je ne l'espère pas, mon affaire est trop grave, mais pour être utile. Il y a des lâches qui, à ma place, se seraient détruits ; mais quand un homme a fait une faute, il doit un exemple, et je dois donner un grand exemple sur l'échafaud. »

» Si j'avais été avide d'argent, je me serais adressé aux ennemis du gouvernement ; mais je n'ai jamais rien voulu faire pour de l'argent ; en tout pays j'étais sûr de vivre en travaillant. »

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 11 décembre.

Le tribunal civil de la Seine, dans son audience d'hier, a prononcé la séparation de biens demandée par M^{me} Pepin contre son mari, inculpé dans l'affaire Fieschi.

— MM. Od.-Barrot, Berryer, Ph. Dupin, Parquin, etc. viennent de rédiger une consultation qui établit la légalité des primes annoncées par les libraires, et qui de plus, en considérant qu'elles ont pour but de multiplier l'achat de livres utiles, les présente comme remplies de moralité.

— M^{me} de Talleyrand est morte hier. Avant d'être séparée judiciairement de l'ex-évêque d'Autun, il avait existé entre eux une séparation de fait. Après deux ou trois ans d'exil dans ses terres, elle les quitta pour venir s'installer victorieusement dans l'hôtel de la rue St-Florentin.

Ce fut Louis XVII qui se réserva le malin plaisir d'apprendre cette nouvelle au vieux diplomate, qui revenait ce jour même du congrès de Vienne ; M. de Talleyrand resta sans émotion, et avec un visage dont un mot très connu du maréchal Lannes a caractérisé l'impassibilité : « Que voulez-vous, Sire ? J'ai aussi mon 20 mars. » Louis XVIII se tut et se pinça les lèvres.

On assure d'ailleurs que M. l'archevêque de Paris, qui a assisté aux derniers moments de M^{me} de Talleyrand, a tenté, mais en vain, d'opérer à son lit de mort un rapprochement entre les deux époux.

M^{me} de Talleyrand était veuve et connue sous le nom de M^{me} Grand, quand l'ex-évêque d'Autun l'épousa vers le milieu de la révolution.

CHRONIQUE.

M^{rs} Ph. Dupin et Marie ont été nommés d'office par M. le président de la cour des pairs pour présenter la défense du

sieur Pepin, accusé de complicité dans l'attentat Fieschi.

— L'ordonnance royale qui suspend les relations diplomatiques entre la France et le canton de Bâle-Campagne, est exécutée d'après les ordres du gouvernement avec une certaine rigueur.

Il y a quelques jours un individu de Bâle est arrivé à St-Louis (Haut-Rhin) par la diligence. Comme il n'avait pas de papiers, M. le maire de St-Louis lui a enjoint de rétrograder immédiatement à Bâle.

— On lit dans le Nord, journal de Lille, du 9 décembre :

M. le comte d'Espagne, ancien capitaine-général de la Catalogne, est arrivé aujourd'hui à Lille et a été conduit immédiatement à la citadelle.

— Les nouvelles reçues de tous les points de la Provence ne laissent plus aucun doute sur le dommage, ou plutôt sur le désastre causé à la récolte des olives par la neige et le froid des 14 et 15 novembre. La quantité n'est pas notablement diminuée, mais la qualité a souffert au point qu'il est à peu près impossible de trouver des huiles à bouche partout où l'on n'a pas fabriqué avant le froid.

— On a fait une bien singulière remarque dans les bureaux de l'Académie des sciences, c'est que le mois de mars est celui de tous les mois de l'année pendant lequel des masses de systèmes nouveaux de toutes espèces, prétendant tous résoudre des questions regardées comme insolubles, pleuvent de toutes parts; depuis vingt ans qu'on en fait la remarque, cela n'a pas manqué une seule fois.

La physiologie en conclut que les saisons, ainsi que les variations de l'atmosphère, ont la plus grande influence sur les esprits, sans qu'elle puisse cependant en déterminer la cause.

— Une tentative de vol assez singulière a eu lieu, il y a 4 jours sur la route d'Orchies à Lille.

Un voyageur, ayant acheté deux voitures à Valenciennes, les ramenait lui-même, pendant la nuit, attachées l'une au bout de l'autre et conduites par un seul cheval. Tout-à-coup le conducteur croit s'apercevoir que son cheval marche plus à l'aise et que le poids de l'équipage est diminué sensiblement.

Il descend, il regarde par derrière, et ne tarde pas à reconnaître qu'on a enlevé la voiture remorquée, après avoir coupé la corde qui la retenait à l'autre. Il arrête son cheval et court en arrière après les voleurs, qu'il rencontre à un quart de lieue de là, au nombre de quatre, attelés à l'objet du vol.

Sur ses vives réclamations, les malfaiteurs abandonnèrent la voiture et se retirèrent. On peut croire qu'il n'en aurait pas été ainsi s'il se fût agi d'une valise ou de tout autre objet de facile transport; mais une voiture à quatre roues n'est pas chose qu'on puisse aisément dissimuler.

(Journal de Lille, du 9 décembre.)

— Il a été, dit-on, arrêté dans la réunion Fulchiron qu'on laisserait arriver M. Dupin à la présidence, mais que les vice-présidents et les secrétaires seraient pris exclusivement dans les membres de la majorité; ce serait, pour les vice-présidents MM. Viennet, Dumon, Sauzet et Rouillé-Desfontaines; et pour les secrétaires MM. Piscatoris, Cauvin-Gridaine, Duvergier de Hauranne et Hervé.

— Les bâtiments de guerre sardes armés et parés sont au nombre de 10; trois fregates de 60, deux de 44, un bâtiment de 28, un brick de 22 et trois de 18, 16 et 8.

EXTÉRIEUR.

On a reçu à Liverpool des nouvelles des Etats-Unis jusqu'au 16 novembre. Quoique ces nouvelles présentent encore de nombreuses contradictions, on a regardé comme favorable au maintien de la paix l'article suivant du *Globe de Washington*, que l'on prétend être l'organe du président :

« Supposons que le premier manquement à cet acte souverain et sacré ait été excusable sous prétexte que les chambres avaient refusé leur assentiment; supposons que la lenteur mise d'abord par le roi à soumettre l'affaire aux chambres, et l'ajournement subéquent de l'exécution des promesses de M. Serrurier, après l'examen des nouvelles chambres, soient suffisamment expliqués, mais du moins comment comprendre de nouveaux retards, quand l'argent a été solennellement voté, après des promesses aussi formelles du roi, qu'il s'était engagé à ne jamais laisser violer directement ni indirectement, sous aucun prétexte ?

« Le monde entier prononcera si le roi qui a reçu la déclaration formelle du président que le message n'était pas conçu dans un esprit hostile; si le roi qui a entre les mains les diverses lettres de M. Livingston qui désavouent la fausse et méchante interprétation donnée aux expressions du message par les factions à l'intérieur et la malveillance au dehors, pour torturer et convertir en insulte des expressions de ce message; si le roi qui a déjà reçu, par les mêmes voies que le message du président, l'approbation officielle du message par lui aux désaveux de M. Livingston, deux fois consignés dans ses communications, ne viole pas le traité en continuant de refuser le paiement de l'indemnité, sous le prétexte que des explications suffisantes n'ont pas été données, prétexte que les termes mêmes de sa ratification écartent formellement. »

Le correspondant du *Times* lui écrit au contraire de Philadelphie, en date du 15 :

« On croit maintenant presque généralement que le message du président à l'égard de la France aura un caractère hostile. Cette opinion dominante a même déjà produit un grand effet sur les fonds. Il y a quelques semaines on aurait pu facilement avoir de l'argent à cinq ou six pour cent; l'appréhension de difficultés à l'extérieur a déjà opéré assez sur la valeur de l'argent pour l'élever à 8 et 9 pour cent. Le meilleur papier de commerce s'est vendu hier, dans la cité de New-York, à 10 pour cent. Ce changement soudain ne peut avoir d'autre raison que l'alarme où jette la question de la guerre et de la paix. »

ANGLETERRE. — On a eu connaissance, il y a quelques jours, du naufrage, dans les environs du détroit de Bass, du navire-transport *la Neva*, qui était chargé de femmes condamnées à la déportation. Deux cent vingt-six individus ont perdu la vie dans ce naufrage.

Nous espérons que le gouvernement instituera une enquête sur les causes et les circonstances de cette catastrophe. C'est la troisième

me du même genre qui a eu lieu en moins de trois ans; les deux autres sont celles de l'*Amphitrite* et du *George III*, et ces trois bâtiments étaient chargés d'individus que l'on conduisait à nos colonies pénitencières. Il faut qu'il y ait quelque vice dans la manière dont on équipe les bâtiments destinés à ce service, et c'est probablement parce qu'ils étaient en mauvais état que les trois que nous avons cités ont naufragé complètement, dans des circonstances où il eût été peut-être possible de sauver, sinon la coque, au moins les personnes embarquées. Il n'y a pas de raisons d'économie qui puissent autoriser à se jouer ainsi de la vie d'êtres humains. Nous ne savons pas qui est à blâmer, mais nous sommes persuadés qu'il y a eu quelque part une grande négligence.

(Sun.)

AUTRICHE. — Trieste, 27 novembre. — On annonce, comme une affaire décadée, que le chancelier du royaume de Grèce, le comte d'Armasperg, quittera ce pays et retournera à Munich avec le roi de Bavière.

Le ministre d'état, M. de Mieg, qui accompagne maintenant le roi, restera, dit-on, en Grèce pour aider de ses conseils le jeune roi Othon, après le départ de tous les autres hommes d'état bavaarois.

Les Grecs, en attendant l'arrivée du roi de Bavière, se tiennent en repos; mais il n'en est pas moins vrai qu'il règne une fermentation sourde dans le pays entier. Presque partout on se refuse au paiement des contributions et des dîmes.

Si le bruit se confirmait que le roi rappelât de Paris le ministre Coletti, toujours chéri des Grecs, et qu'il fût remplacé à la tête des affaires, cela prouverait que S. M. aurait la volonté de satisfaire au vœu du peuple, en accordant une constitution à ce pays.

Les vaisseaux de guerre anglais et français qui se trouvent dans la Méditerranée se rapprochent de plus en plus des parages de la Grèce, dans le dessein sans doute d'être prêts à tout événement. (Mercure de Souabe.)

PAR AUTORISATION SUPÉRIEURE.

GRANDE VENTE PAR ACTIONS

DES

Établissements de Plaisance

AUX

BAINS DE WIESBADEN,

connus sous le nom de

DURINGER'S KURGEBAUDE.

Évalués à 124,000 florins ou 268,000 francs.

Cette vente, surveillée et dirigée par une commission à ce spécialement nommée par le gouvernement ducal de Nassau, aura lieu en deux jours de tirage, et

le 29 décembre 1855 est fixé, irrévocablement, pour jour de commencement.

Peu de personnes ignorent la célébrité des bains minéraux de Wiesbaden et la renommée de ces établissements connus sous le nom de DURINGER'S KURGEBAUDE! Rien de plus magnifique que leur position à l'entrée du Rheingau, canton des bords du Rhin si connu dans toute l'Europe par ses richesses, par la fertilité de son sol et surtout par les vins exquis du Rhin qu'il produit!

Leur voisinage des eaux thermales de Wiesbaden (dont ils ne sont qu'à deux pas), d'Ems, de Schwalbach, de Seltz, de Weilbach et de tant d'autres non moins célèbres du riche duché de Nassau; les points de vue enchanteurs dont on jouit de la hauteur où ils sont situés à plus de vingt lieues à la ronde; les agréments qui s'y trouvent réunis; la beauté et l'étendue des jardins qui en dépendent; un revenu de 15,000 à 17,000 fr., année commune; les vins précieux qui s'y récoltent, et qui peuvent, sans exagération, être

comparés aux meilleurs du Rhin, et surtout la modicité du prix des actions, tout invite à prendre part dans une vente aussi intéressante!

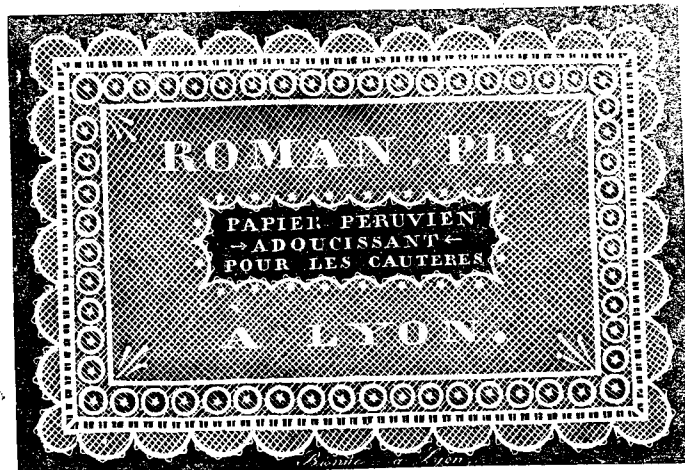
L'on trouvera des prospectus et des actions au prix de 20 f. l'une au bureau du sousigné.

Sur cinq actions prises ensemble il en sera délivré une sixième gratis, et sur quinze, outre les trois actions gratuites affectées, il en sera aussi accordé une quatrième; de manière que, dans ce cas, l'acquéreur obtient un avantage immédiat de 80 f. !

L'on pourra remettre les fonds en effets sur Paris, Lyon, ou toute autre place commerciale.

GUILLAUME RIEGER,
Banquier à Francfort-sur-Mein.

En s'adressant directement à la maison ci-dessus, les listes des tirages, ainsi que les actions, seront envoyées affranchies. L'en prié, en évitant les erreurs, de bien désigner les adresses auxquelles les actions et les listes devront être envoyées. (1567 5)



Cette nouvelle préparation est infiniment supérieure à tout ce qui s'est employé jusqu'à ce jour pour le même objet. Elle est d'une odeur balsamique très agréable, et entretient une salubre suppuration. — Prix de la boîte : 2 f., rue du Plat, n° 13. (1691 2)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1705) Mardi prochain quinze décembre mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en placard, bureau, chaises, plusieurs bancs de menuisier, une grande quantité d'outils, tels que scies à main et à refendre, valets en fer et en bois, varlopes, marteaux, ciseaux, bois de charpente, et autres objets.

DEMARE.

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE ET GYMNASTIQUE DE LYON.

Fondé par MM. les docteurs PRAVAX et JULES GUÉRIN, sous la direction personnelle de M. Pravax, auteur de la *Méthode nouvelle pour le Traitement des Différences de la Colonne vertébrale*, qui a obtenu deux fois les suffrages de l'Académie royale de Médecine. (Séances des 17 novembre 1829 et 6 mai 1835).

Pavillon de Mont-Fleuri, montée St-Laurent, n° 5, à Lyon. (1223 8)

(1692 5) A VENDRE. — Fonds de Ferronnerie dans une jolie position de la ville.

S'adresser au bureau du Journal.

BOURSE DE PARIS du 11 décembre.

L'extrême agitation des jours précédents a été suivie aujourd'hui d'un calme plat. Les affaires ont été presque nulles.

Le 3 p. 0/0, qui était tombé un moment à 78 f 85, a fermé à 79, cours de clôture d'hier. Les fonds d'Espagne se sont bien tenus.

Le coin légitimiste a voulu faire croire à la prise de St-Sébastien par les troupes du prétendant. Cette manœuvre de bourse n'a eu aucun succès.

On disait que les nouvelles reçues de Madrid par le commerce allaient jusqu'à 5.

Cinq pour cent,	108 f	108 f	107 f 90	108 f
— fin courant,	108 f 20	108 f 20	108 f 15	108 f 20
Quatre pour cent,	99			
Trois pour cent,	78 f 90	78 f 90	78 f 85	78 f 90
— fin courant,	78 f 95	79 f	78 f 85	79 f
Rentes de Naples,	96 f 60	96 f 60	96 f 50	96 f 50
— fin courant,	9 f 65	96 f 65	96 f 65	96 f 65
Rentes perpétuel,	35			
Emprunt cortès,	"			
Act. de la banque,	2140			
Quatre canaux,	1210	1212	50	
Caisse hypothec.,	702	50		
Emprunt d'Haiti,	895	400		

V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.

TYPOGRAPHIE DE L. BOITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, N° 36.